



Genève, le 15 septembre 2009

Chère Madame, cher Monsieur,

Le 29 mars 2009, l'Assemblée Générale de l'association de Maison de quartier de Champel a décidé que, dès la rentrée scolaire 2009-2010, toute personne adulte qui souhaite accéder à nos activités (hors grand public) et/ou structures, devra être membre de l'Association.

Cette décision a été prise pour s'assurer de la pertinence de nos fichiers, affirmer l'existence de l'association et lui assurer une certaine représentativité et pérennité. Le montant de la cotisation a été fixé à sfr. 20.00, par année scolaire et par famille ou association. Avec une cotisation annuelle de minimum sfr. 50.00, vous avez la possibilité d'être membre de soutien.

Mais quels intérêts à devenir membre ?

- Vous soutenez ainsi l'association dans ses différentes missions.
- Vous pouvez participer à l'Assemblée Générale (AG) qui a lieu chaque année, lors du premier semestre.

- **En préparation et lors de l'AG, vous pouvez :**
- Formuler vos propositions relatives aux activités de la MQC.
- Vous présenter comme candidat à l'élection du comité de gestion de l'association.

- **Tout au long de l'année :**
- Vous recevez notre feuille d'information (3 fois par an), en version papier ou électronique (courriel), ainsi que les flyers et/ou bulletins d'inscription concernant les événements spécifiques.
- Dans la mesure des disponibilités, vous avez la possibilité de louer : la salle du rez-de-chaussée pour les anniversaires d'enfants (jusqu'à 11 ans) ou un des autres espaces en lien avec une activité (local musique, local photos, salle polyvalente ou salle de réunion).

Si vous êtes intéressés, nous vous laissons le soin de remplir intégralement le verso de la présente et nous retourner l'ensemble.

En nous réjouissant de vous compter au nombre de nos membres, nous vous adressons, chère Madame, cher Monsieur, nos meilleures salutations.

**Pour le Comité de gestion de l'association
de la Maison de quartier de Champel**

Boris Calame, président